

Direction départementale  
des territoires

Service sécurité routière transport éducation routière

Unité des politiques locales de sécurité routière

Nos réf. :2016-12-23/1/JCL

Affaire suivie par : Jean-Claude LAMPIN  
Tél. 03 23 24 65 77 - Fax : 03 23 27 66 21

Courriel : jean-claude.lampin@aisne.gouv.fr

Laon, le

Le Préfet,

à

Mesdames, Messieurs les porteurs de  
projets sécurité routière du département  
de l'Aisne

**30 DEC. 2016**

**Objet : Appel à projets dans le cadre du plan d'actions de sécurité routière pour l'année 2017.  
P.J. : Dossier d'appel à projets à télécharger.**

La sécurité routière, politique publique majeure pour la protection de nos concitoyens, repose avant tout sur une large mobilisation citoyenne.

À ce titre une concertation des milieux associatifs, des acteurs des collectivités locales et départementale, ainsi que des forces de police, et gendarmerie est renouvelée chaque année localement.

Le Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière (PDASR) permet la réunion de ces compétences pluridisciplinaires au titre de l'amélioration des comportements des usagers. Ce document synthétise et assure la cohérence des différentes actions issues du travail et de l'implication de tous les acteurs du département de l'Aisne. La plupart des projets, après leur inscription à ce plan, peuvent recevoir un soutien financier de l'État.

Ces actions de sensibilisation et de prévention doivent être visibles et s'adresser à un large public.

En fin d'année 2016, les indicateurs de l'insécurité routière permettent d'entrevoir une baisse sensible des drames de la route, **pour autant, le cap est fixé pour 2020, l'objectif national reste le seuil haut de 2000 personnes décédées.**

C'est pourquoi la poursuite des efforts de prévention demeure importante pour confirmer cette dynamique de réduction du nombre insupportable des victimes sur les routes axonaises.

De plus, les drames de la route déclenchent une onde de choc dont les victimes sont aussi les familles, et les amis. Aussi, l'interpellation de ceux qui laissent des conducteurs non formés, ou imprudents, voire alcoolisés ou drogués reprendre le volant sera à privilégier. La répression n'est pas la seule solution pour combattre les comportements déviants.

Des axes de prévention sont déjà identifiés et doivent mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et les porteurs de projets :

- les risques de la vitesse sur les routes,
- les conduites en état d'addiction,
- la prévention en milieu scolaire,
- les mauvaises pratiques (comme l'usage du téléphone au volant),
- la sécurité des usagers les plus vulnérables (deux-roues motorisés, les piétons).

Vos actions de prévention toujours plus innovantes restent indispensables pour interpeller et agir sur les comportements à risques.

Pour élaborer un programme annuel global et cohérent avec ces enjeux, je vous invite à me faire part de vos propositions d'actions pour l'année calendaire à venir, en répondant à l'appel à projets ci-joint.

Vous pouvez, dès à présent, prendre connaissance des modalités d'inscription sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne. Vous y trouverez également, des documents de méthode pour vous aider à présenter votre projet ainsi que les coordonnées des interlocuteurs en charge de ce dossier à la direction départementale des territoires (DDT), adresse courriel : [ddt-srter-plsr@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-srter-plsr@aisne.gouv.fr). La date de clôture de l'appel a été fixée au 28 février 2017.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général



Perrine BARRÉ